

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

**21-02-014**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absent :**

Christophe DARDENNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT DES SPECTACLES DE LA PROGRAMMATION DU THÉÂTRE LE LIBURNIA À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,


Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-145 en date du 22 juillet 2020 fixant les tarifs de la saison culturelle 2020/2021,

Considérant le discours du 1<sup>er</sup> ministre en date du 7 janvier 2021, alors qu'il avait été envisagé une réouverture des lieux culturels (cinémas, théâtres, salles de concert ou musées) le 7 janvier, qui stipule que cette perspective s'éloigne et qu'un nouveau point sera fait le 20 janvier pour évoquer la possibilité d'une reprise « début février », sans la moindre certitude,

Considérant la programmation du théâtre le Liburnia pour la saison culturelle 2020/2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 février 2021,

Envoyé en préfecture le 11/02/2021  
Reçu en préfecture le 11/02/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210204-D\_21\_02\_014-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le remboursement, à la demande des usagers, selon la valeur faciale des billets, des spectacles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'à la réouverture officielle du Théâtre le Liburnia.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

**21-02-015**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absent :**

Christophe DARDENNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**RÉGLEMENTATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LIBOURNE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 POUR LES TERRASSES DES CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le discours du 1<sup>er</sup> ministre en date du 7 janvier 2021 qui maintient pour les cafetiers et les restaurateurs la fermeture de leurs établissements, et la perspective d'une réouverture directement reportée « a minima jusqu'à la mi-février »,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de venir en aide aux acteurs économiques,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 février 2021,

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20210204-D\_21\_02\_015-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte les exonérations totales de redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des cafés, hôtels et restaurants qui sont inexploitées à compter du 01/01/2021 et jusqu'à la reprise de leur activité totale.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

**21-02-016**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absent :**

Christophe DARDENNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA MICRO-SIGNALISATION**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui prévoit désormais une obligation de mise en concurrence et de publicité préalable pour la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par leur titulaire,


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants,





**BUDGET PRINCIPAL**  
**REMISES GRACIEUSES**

Envoyé en préfecture le 11/02/2021  
Reçu en préfecture le 11/02/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210204-D\_21\_02\_017-DE

<b>Nature Juridique</b>	<b>Exercice pièce</b>	<b>Référence de la pièce</b>	<b>Nom du redevable</b>	<b>Montant restant</b>	<b>Motif de la présentation</b>
Particulier	2018	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2020	IZON AUTO MOTO	86,29 €	Demande de remboursement d'une amende majorée.